



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

<u>LIEU DE LA RÉUNION</u>	<u>DATE</u>	<u>RÉDACTION</u>
Sictom Sud-Allier	12 novembre 2024	S.LOISON J. COUSIN

OBJET : Réunion comité de suivi des sites LUCANE et SECANIM
P.J : - feuille d'émargement
- présentation de la DREAL diffusée lors de la réunion

Sous la présidence de Monsieur Michel TOURNAIRE, Sous-Préfet de l'arrondissement de Vichy.

M. le Sous-Préfet remercie l'ensemble des participants .

L'ordre du jour est :

- Bilan des rapports annuels d'activités de 2023
- Présentations des bilans de l'inspection de la DREAL
- Plans d'actions de l'exploitant pour lutter contre les nuisances olfactives
- Questions diverses

Description des usines

Le Sictom Sud-Allier est propriétaire de l'unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers, **LUCANE**, située au lieu-dit Les Bouillots, à Bayet.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société Lucane a un contrat de délégation de service public de l'exploitation de l'usine d'incinération de Bayet et du traitement de ses sous-produits (mâchefers et REFIOM).

L'usine est équipée de deux fours dont un avec une capacité de 4T/h et l'autre 5T/h. Ces déchets sont valorisés avec l'énergie thermique dégagée par la combustion qui alimente le réseau vapeur de l'entreprise SARVAL Sud-Est mais aussi avec la valorisation des mâchefers produits et utilisés comme remblai de voirie.

L'usine dispose depuis 2019 d'un dispositif de protection incendie autonome de 2 heures avec une réserve d'eau de 600m³.

Secanim Sud-Est est une usine de transformation, spécialisée dans la collecte et le traitement de sous-produits de l'élevage et des industries de l'agroalimentaire.

Douze centres y sont rattachés dont la mission est d'assurer des collectes spécifiques des sous-produits et de les transporter vers le site de transformation à Bayet.

Celle-ci a une capacité de 976 tonnes par jour et un centre de transit de déchets non dangereux non inertes.

Les rapports d'activité de Lucane nous montrent le respect des seuils imposés en matière d'incinération : 74100 tonnes/an.

Les performances environnementales du site sont conformes aux normes en vigueur et vont continuer à s'améliorer.

Un dépassement sur les rejets d'eau pluviale a été observé : il est lié aux fortes précipitations survenues lors des mesures.

Le site note une diminution de sa consommation d'eau entre 2022 et 2023.

L'arrêté du 12 décembre 2023 a modifié certaines données :

- la limite des rejets atmosphériques ont été revues à la baisse et certains paramètres se sont ajoutés ;
- le rejet de mercure est maintenant suivi de manière continu ;
- les émissions diffuses de la plate-forme de mâchefers font l'objet d'un suivi et le suivi de la teneur en matières organiques imbrûlées est renforcée sur chaque lot de mâchefers et de cendres sans dépassement.

Le suivi en continu des rejets du four respecte toutes les procédures définies par la norme NF EN 14181 (procédure QAAL2 réalisée en mai 2024).

Les inspections réalisées sur la période 2020 - 2024 mettent en évidence quelques points de vigilance : veiller au respect de la zone de chalandise pour les déchets admis, mise en place de la surveillance en continu du mercure, quelques dépassements sur les rejets aqueux, un dépassement ponctuel en métaux lourds ainsi qu'un dépassement ponctuel de dioxine sur la ligne 2 causée par un problème de pollution des cannes d'injection lors d'un arrêt technique.

S'agissant des points notables figurant dans **les rapports d'activité de SECANIM**, SECANIM en 2022 a subi plusieurs événements accidentels (explosion du cuiseur de l'atelier C1 et deux explosions au niveau du broyeur C1), ce qui a amené à une révision de l'étude de danger. La version finalisée de l'étude de danger du 18/10/24 a été transmise à la DREAL, l'instruction est en cours de finalisation.

Les inspections réalisées sur la période 2020 - 2024 mettent en évidence plusieurs points d'attention : fonctionnement de la STEP notamment en période de fortes chaleurs, régularisation des rejets en eau pluviale, respect des valeurs limites de rejets atmosphériques quand les chaudières fonctionnent avec de la graisse animale et le respect des procédures de prévention des incidents et/ou accidents.

Le dossier de réexamen IED est attendu pour le 11/12/24 au plus tard.

Notons également l'évolution du plan de sobriété hydrique (version du 23/05/23).

Substances perfluorées (PFAS)

Trois campagnes d'analyses des substances perfluorées dans les rejets aqueux ont été réalisées sur les deux sites. Pour SECANIM, aucun des 20 PFAS recherché n'a été retrouvé. Pour LUCANE, le PFOA (0,23ug/l) est le seul PFAS retrouvé sur la campagne du 28 mars 2024.

LUCANE est concerné par une recherche des substances PFAS dans les rejets atmosphériques (arrêté ministériel du 31/10/24 – campagne à réaliser avant le 31/10/26).

Un projet d'extension de l'UVE est prévu dans les années à venir (2030) afin d'apporter une solution pour le traitement des déchets provenant de l'Allier, projet auquel participe l'ensemble des syndicats de collecte des déchets du département.

Pour conclure, M. le Sous-Préfet rappelle l'importance des commissions de suivi de site et souhaite que la prochaine soit organisée dans un an, la dernière datant de 2018, afin de respecter un cycle annuel de commission.

DIFFUSION : Participants

Fait à Vichy, le 30/01/25

Le Sous-Préfet,

Michel TOURNAIRE

